

2CED Holding
Société par actions simplifiée
Au capital de 14.866.691 euros
Siège social : 8 Allée Baco – 44000 Nantes
980 413 009 RCS de Nantes
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 25 JUIN 2026

LA SOUSSIGNEE :

La société 2CED Développement, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, Allée Baco, 44000 Nantes, et le numéro unique d'identification est le 941 737 322 RCS Nantes, représentée par la société W3, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas, et le numéro unique d'identification est le 509 686 267 RCS Brest, elle-même représentée par son gérant Monsieur Charles Cabillic (« **2CED Développement** »),

seule associée de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »), détenant la totalité des 14.866.691 actions d'un euro de valeur nominale chacune de la Société,

Au vu des documents suivants mis à sa disposition par le Président :

- les statuts de la Société,
- la copie de la lettre d'information adressée au Commissaire aux comptes de la Société,
- le projet de traité de fusion de la Société par la société 2CED Développement.

étant précisé que le Commissaire aux comptes a été dûment informé de l'ordre du jour de la présente délibération,

A pris, conformément à l'article 12.3 des statuts de la Société, les décisions suivantes :

DECISION UNIQUE

Approbation du principe et des modalités du projet de fusion de la Société par la société 2CED Développement

L'Associé Unique,

Approuve purement et simplement dans toutes ses dispositions le principe et les modalités du projet de fusion par absorption de la Société par la société 2CED Développement, aux termes duquel la Société transmettrait à titre de fusion à la société 2CED Développement la totalité de son actif moyennant la prise en charge de la totalité de son passif exigible, ladite fusion prenant effet juridiquement le 31 juillet 2026 à minuit (24h), sous réserve qu'à cette date le délai ouvert aux créanciers non obligataires de la Société, société absorbée, et de la société 2CED Développement, société absorbante, pour former opposition au projet de fusion ait expiré, et avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2026 à 00h00,

Approuve l'évaluation donnée aux éléments d'actif et de passif transmis par la Société à la société 2CED Développement, soit la transmission à titre de fusion par la Société à la société 2CED Développement d'un actif net d'un montant total évalué à 14.338.557,75 euros, sur la base des comptes de son dernier exercice social clos le 31 décembre 2025,

Donne tous pouvoirs au Président de la Société, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- négocier, finaliser et signer le projet de fusion avec la société 2CED Développement ;
- accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres relativement à la fusion ;
- plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire en vue de mener à bonne fin la fusion et le cas échéant apporter au projet de fusion toute modification nécessaire,

Prend acte que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de la fusion, la Société se trouvera dissoute de plein droit et qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société étant donné que la totalité des actifs et du passif de la Société sera transmise à la société 2CED Développement.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

SECONDE DECISION
Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique,

Donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Le présent acte est signé électroniquement dans les conditions prévues par les articles 1366 et 1367 du Code civil, garantissant que le présent acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité et que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

 Charles Cabillie

2CED Développement
Représentée par W3
Elle-même représentée par Monsieur
Charles Cabillie